



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
FRÉDÉRIC SÈVE, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT

N°43

18 JUILLET 2019

RÉFORME DES RETRAITES

L'exécutif face à ses responsabilités

Ce jeudi, **Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire à la réforme des retraites (HCRR), a présenté aux partenaires sociaux ses préconisations sur la réforme des retraites** avant de les remettre au Premier ministre. Ce moment **marque la fin d'une première étape de la concertation initiée il y a plus d'un an** et dans laquelle la CFDT a pris toute sa part.

La CFDT revendique une réforme globale du système de retraites depuis de nombreuses années. La parole de la CFDT tout au long de la concertation s'est appuyée sur les 120 000 répondants de l'enquête Parlons Retraites, traduits dans le Manifeste pour les retraites, publié en octobre dernier.

La CFDT souhaite souligner la qualité de la méthode choisie qui a permis de prendre le temps de la discussion. Le débat a été constructif et de qualité, et l'écoute a été réelle. Le premier résultat de cette concertation est de montrer qu'**il est possible de construire une réforme de cette ampleur sans mesures punitives.** Le système envisagé, plus contributif et plus juste, doit profiter aux travailleurs les moins favorisés, ceux qui ont les carrières les plus heurtées et les moins dynamiques. Il reste cependant à préciser le processus exact de transition et de garantie des droits acquis.

C'est maintenant au Gouvernement de se prononcer sur la réforme qu'il veut conduire, et de décider s'il veut saisir l'occasion pour répondre à la demande de progrès social que porte la CFDT. Plus particulièrement, il devra se prononcer sur :

- **Une prise en compte complète de la pénibilité au travail.** Il s'agit d'un élément essentiel de justice sociale : nous ne serons pas tous égaux devant la retraite tant que nous ne serons pas tous égaux devant le travail. La retraite est liée au travail, mais nous ne sommes pas tous égaux devant le travail. **La CFDT restera mobilisée pour que cette question soit abordée.**
- **Le développement de la retraite choisie et progressive.** L'aménagement des fins de carrières est une revendication partagée par l'ensemble des salariés, parce qu'on ne travaille pas à 60 ans de la même manière qu'à 30 ans.
- **Un effort soutenu en direction des basses pensions.** Porter le minimum de pension à 85% du SMIC ne pourra suffire pour répondre aux inégalités et aux discriminations qui persistent sur le marché du travail, notamment en défaveur des femmes.

Par ailleurs, la CFDT se félicite de l'intention du Gouvernement de ne pas insérer dans le projet de financement de la sécurité sociale pour 2020 de mesures paramétriques visant notamment à accélérer la réforme Touraine. **Cette intention restera à confirmer à la rentrée.** Par ailleurs, si le retour à l'équilibre du système de retraites en 2025 peut être visé, la CFDT estime que cela ne nécessite pas de mesures paramétriques : le déséquilibre du système ne provient pas d'une non maîtrise des dépenses, mais de ressources qui ont diminué du fait de choix indépendants du système de retraite. **La CFDT réaffirme son opposition à la mise en place dans le nouveau système de retraites d'un âge de référence collectif uniforme, quelle que soit la carrière du salarié, ce qui serait injuste et injustifié.**

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante

CFDT.FR

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL

4, BOULEVARD DE LA VILLETTE
75955 PARIS CEDEX 19

La CFDT se satisfait du travail collectivement accompli jusque-là. Mais elle continuera de peser dans la deuxième phase de concertation qui va s'ouvrir en amont de l'écriture du projet de loi. **Elle y portera son exigence de justice sociale particulièrement en faveur des plus pauvres, des femmes et des jeunes** et s'attachera à la création dans cette réforme de droits nouveaux dignes de la retraite du XXI^{ème} siècle.